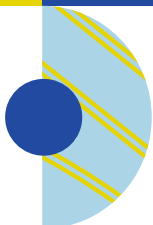




Salarié(e)s, découvrez les dispositifs pour vous accompagner dans les moments sensibles de votre vie

Ayez le réflexe action sociale !

L'engagement **solidaire** au quotidien



LE FONDS SOCIAL DU GROUPE AGRICA POUR VOUS VENIR EN AIDE



Coup dur, coup de pouce ?



**Quelle que soit la situation du moment*,
ayez le réflexe action sociale !**

L'**action sociale institutionnelle** comprend les «aides individuelles» pour faire face à un «coup dur» de la vie ou tout simplement pour solliciter un «coup de pouce» ponctuel.

• Dans quels cas peut-on solliciter l'action sociale du Groupe AGRICA ?

Les types de demandes sont diverses : «aide à la famille, aux frais de santé, endettement engendré par une problématique de santé, soutien psychologique, aide aux études, au permis de conduire...».

• Comment en bénéficier ?

Un formulaire de demande doit être complété et accompagné des pièces justificatives indispensables selon la nature de l'aide sollicitée. (Formulaire à demander par mail ou téléphone pour vérifier la compétence au fonds).

• Quelles sont les conditions ?

Accessibilité : Sous condition de satisfaire aux critères d'éligibilité (notamment du plafond de ressources social) : ressources mensuelles révisées annuellement.

Toute situation ne rentrant pas dans ce cadre mais présentant néanmoins une problématique sociale avérée est présentée en commission sociale paritaire.

• Comment sont étudiés les dossiers ?

Les dossiers sont instruits puis présentés pour décision en commissions sociales paritaires composées d'administrateurs des collèges salariés et employeurs, qui se réunissent chaque trimestre. Toute situation sociale difficile peut faire l'objet d'une procédure d'urgence entre deux commissions. Les décisions des commissions sont communiquées aux intéressés à l'issue de ces dernières.

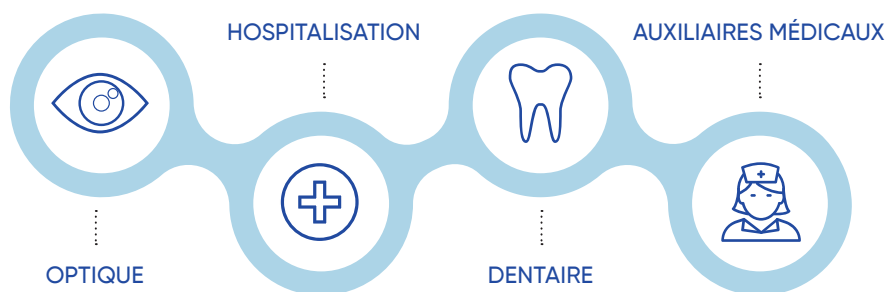
*La plupart des aides financières sont soumises à conditions de ressources.

Nos dispositifs

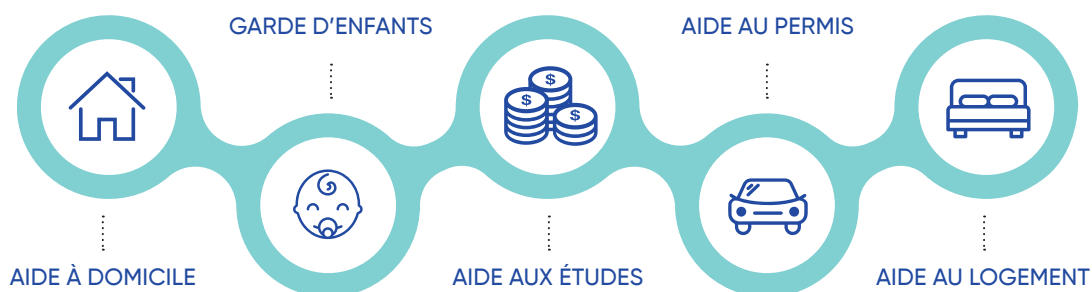
Quelques exemples d'événements où l'action sociale peut vous aider...



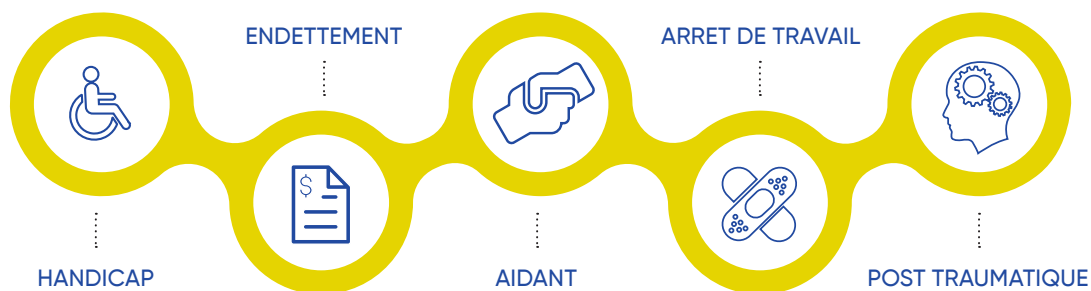
Santé



Famille

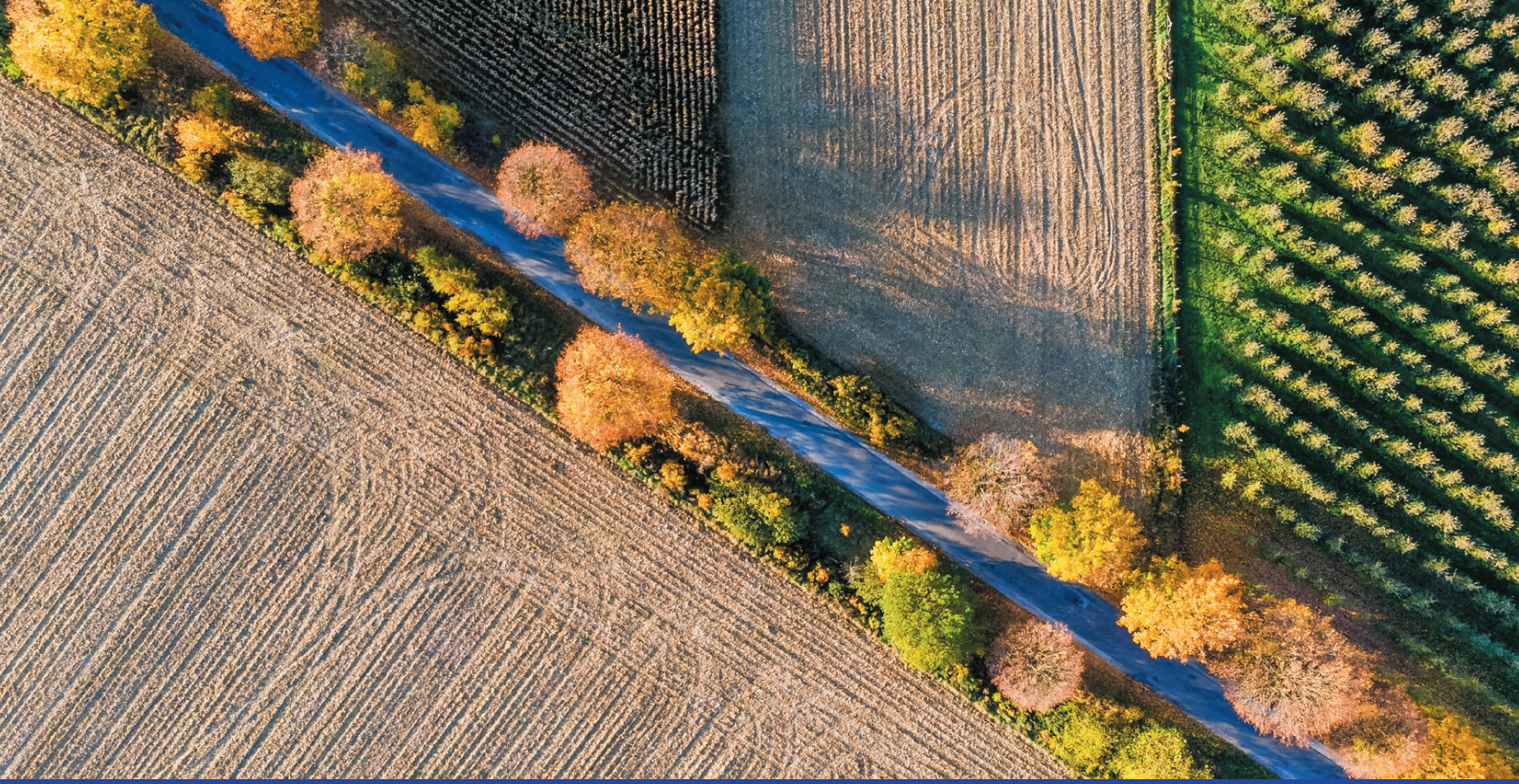


Aléas de vie



...chaque événement étant unique, appelez-nous !





Le Groupe AGRICA à vos côtés au quotidien

Quand vous traversez des épreuves ou vivez des difficultés qui désorganisent votre vie, **nous sommes là !**



**UN NUMÉRO DÉDIÉ ET
UNE ADRESSE MAIL POUR TOUTES
DEMANDES D'AIDES SOCIALES :**

0 800 945 272

**Service & appel
gratuits**

Du lundi au vendredi de **9h à 12h** et **14h à 17h**
actionsocialeprevoyance@groupagric.com

Un site pour consulter **nos dispositifs** :
www.groupagric.com

AGRICA PRÉVOYANCE - www.groupagric.com

Représente **CCPMA PRÉVOYANCE** (SIRET 401 679 840 00033), **CPCEA** (SIRET 784 411 134 00033), institutions de prévoyance régies par le code de la Sécurité sociale, **AGRI PRÉVOYANCE** (SIRET 423 959 295 00035), institution de prévoyance régie par le code rural et de la pêche maritime - Membres du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682) - situées au 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège est établi 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09